

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE MONNERVILLE
commune-de-monnerville6@orange.fr
01.64.95.03.57

Le Mot du maire :

NUMÉRO : JUILLET 2020



Monnervilloises,
Monnervillois,
Mes chers concitoyens,

Dès le premier tour des élections municipales du 15 mars dernier, vous nous avez et ce malgré la crise sanitaire que connaît notre pays, exprimé votre choix et votre adhésion manifeste à notre engagement à redynamiser notre beau petit village.

Permettez-moi de vous adresser en mon nom personnel et au nom de toute l'équipe tous nos remerciements les plus chaleureux pour la confiance dont vous nous avez témoigné.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit des conseillers municipaux sortants et plus particulièrement à Mr Jean-Pierre BELJAMBE, Mme Laure COUVRET et Mr Patrick KHADRA pour leur engagement et leurs précieux conseils.

Je remercie également l'équipe de nouveaux conseillers, pleine de motivation et d'ambitions, qui, avec votre concours mettront toutes leurs énergies et compétences au service de notre commune.

Tout en poursuivant l'action engagée par l'équipe sortante, j'ai confiance et je crois profondément à la force et à la volonté de notre équipe pour faire revivre Monnerville.

C'est un défi que nous souhaitons relever et nous ne reculerons pas face à nos obligations et nos engagements.

Nous vous assurons que nous ferons tout notre possible pour mettre en œuvre toute notre volonté et la détermination nécessaires pour que nos ambitions ne soient pas des promesses, mais plutôt des réalités.

Oui, je le crois, notre village doit redevenir plus que vivant, et nous allons tous y contribuer. C'est pour cela que nous avons créé « une boîte à idées » car vos idées comptent : mairiedemonnerville@gmail.com

Pour finir, je souhaite m'adresser à l'ensemble de mes collègues élus du Conseil Municipal.

Vous vous êtes engagés en vous présentant au suffrage des Monnervilloises et Monnervillois à agir en leurs noms. À n'avoir d'autre ambition que de les servir, d'autre objectif que le meilleur pour leur village.

Le Conseil municipal demeure et demeurera un lieu d'échanges, de confrontation d'idées et de décisions. Il sera l'essence même de la démocratie de proximité et son expression aura toute sa place à Monnerville.

Je tiens à m'engager sur ce point. Je m'attacherai fermement à ce que les débats y demeurent constructifs et respectueux des idées et des personnes.

Gardons à l'esprit que nos réflexions, nos décisions et nos actions, doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : le bien-être des Monnervilloises et des Monnervillois.

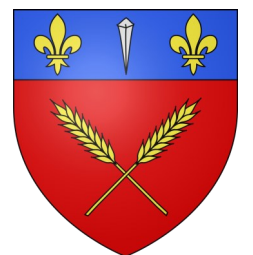
Ensemble, nous aurons de grandes et belles choses à accomplir et des défis à relever, .

C'est pour cela que vous nous avez élus et soyez-en assurés, et c'est, ce qui m'animera au cours de ce mandat.

Car, pour moi, il n'y a pas plus bel engagement que Monnerville.

Je vous remercie.

Angelina DARDENNE.
Maire de Monnerville



7 bis Grande Rue - 91930 MONNERVILLE

PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 27 MAI 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de M. BELJAMBE Jean-Pierre, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames, et Messieurs :

DARDENNE Angéline	BOUBEKEUR Mariame
CADRAN Patricia	COUVRET Guillaume
DARDENNE Pascal	KOUDAMANOU Cyrille
VICTORINE Martial	

Dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur DARDENNE Pascal, le plus âgé des membres du Conseil, a ensuite pris la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance, Monsieur BELJAMBE Jean-Pierre.

ELECTION DU MAIRE : Premier tour de scrutin :

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Madame DARDENNE Angéline se présente. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	07
Nombre de bulletins blancs, annulés ou absentions :	00
Nombre de suffrages exprimés :	07
Majorité absolue :	04

A obtenu : Madame DARDENNE Angéline 07 voix

Madame DARDENNE Angéline ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité FIXE à trois le nombre de postes d'adjoints.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT : Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame DARDENNE Angéline, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Monsieur KOUNDAMANOU Cyrille se présente. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	07
Nombre de bulletins blancs, annulés ou absentions :	00
Nombre de suffrages exprimés :	07
Majorité absolue :	04

A obtenu : Monsieur KOUDAMANOU Cyrille 07 voix

Monsieur KOUNDAMANOU Cyrille ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT : Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame DARDENNE Angéline, élue Maire, à l'élection du Deuxième Adjoint.

Monsieur COUVRET Guillaume se présente. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	07
Nombre de bulletins blancs, annulés ou absentions :	00
Nombre de suffrages exprimés :	07
Majorité absolue :	04

A obtenu : Monsieur COUVRET Guillaume 07 voix

Monsieur COUVRET Guillaume ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT : Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame DARDENNE Angéline, élu Maire, à l'élection du Troisième Adjoint.

Madame BOUBEKEUR Mariame se présente. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	07
Nombre de bulletins blancs, annulés ou absentions :	00
Nombre de suffrages exprimés :	07
Majorité absolue :	04

A obtenu : Madame BOUBEKEUR Mariame 07 voix

Madame BOUBEKEUR Mariame ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Troisième Adjointe et a été immédiatement installée.

Séance du 4 JUIN 2020

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONNERVILLE se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame DARDENNE Angéline, Maire.

1/. Le procès-verbal de la dernière réunion est accepté et signé.

2/. **INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS** : Le point est reporté à la prochaine réunion.

3/. **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DANS LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DONT LA COMMUNE EST MEMBRE** : Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des divers syndicats intercommunaux dont la commune est membre.

Considérant qu'il y a lieu d'élire des délégués titulaires et suppléants pour ses syndicats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉSIGNE** les délégués titulaires et suppléants aux syndicats intercommunaux.

4/. **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLEANTS DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES** : Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des divers syndicats intercommunaux dont la commune est membre.

Considérant qu'il y a lieu d'élire des délégués titulaires et suppléants pour ses syndicats, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉSIGNE** les délégués titulaires et suppléants aux syndicats intercommunaux.

Séance du 16 JUIN 2020

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONNERVILLE se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame DARDENNE Angéline, Maire.

1/. Le procès-verbal de la dernière réunion est accepté et signé.

2/. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS : Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction de Maire et des Adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.2123-20 et suivants, considérant que la commune compte 388 habitants, considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de Maire et d'Adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux de pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-23, et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

•Maire : 17.00 % •1^{er} Adjoint : 6.60 % •2^{ème} Adjoint : 6.60 % •3^{ème} Adjoint : 6.60 % •Conseillers : 2.83 %

Madame le Maire décide de diminuer le pourcentage de son indemnité de 25.5% à 17%, afin de pouvoir indemniser ses conseillers municipaux. A compter du 27 Mai 2020.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28 mars 2014.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 du Budget Primitif 2020.

La nouvelle équipe municipale :



Au centre : Angéline Dardenne, Madame Le Maire 50 ans, Profession libérale

A droite : Martial Victorine, Conseiller 37 ans, Agent verbalisateur - Patricia Cadran Conseillère 52 ans, Assistante de direction - Pascal Dardenne, Conseiller 54 ans, Chauffeur

A gauche : Guillaume Couvret, 2ème Adjoint au Maire 34 ans, Agriculteur - Mariame Boubekour, 3ème Adjoint au Maire 39 ans, reconversion professionnelle - Cyrille Koundamanou, 1er Adjoint au Maire 53 ans, Comptable

Rencontre avec les employés municipaux

Le 16 juin 2020 à 18h30



Cette réunion de présentation des nouveaux conseillers élus avec les employés municipaux s'est tenue à huis clos afin de respecter les règles sanitaires en vigueur à la salle des fêtes de la Mairie.

Madame le Maire remercie les employés pour leur présence et leur disponibilité et ouvre la séance en faisant un tour de table de présentation.



Madame le Maire, clôture la réunion par un pot convivial.

Accueil de la Mairie

Pour rappel : La mairie est ouverte au public le :

Jeudi et vendredi matin : de 9H30 A 11H00

Une permanence se tiendra tous les mercredis de 17H30 à 18H30.

A compter du 1er septembre 2020, la Mairie sera ouverte le 1er samedi de chaque mois.

Adresse : 7 bis, Grande rue 91930 Monnerville

Téléphone : +33 1 64 95 03 57

Télécopie : +33 1 64 95 13 76

Site internet : <http://mairie-monnerville.com/>

Attention suite au piratage du mail de la Mairie celui-ci a changé, ci-dessous notre nouvelle adresse mail :
Commune-de-monnerville6@orange.fr

Boite à idées : mairiedemonnerville@gmail.com



Infos Monnerville....

La moisson 2020 est lancée !



La moisson près de chez vous

Chers voisins, chers riverains, chers citoyens

Alors que la moisson 2020 débute, nous, agriculteurs franciliens, souhaitons vous informer du déroulement de cette période de récolte. Ces deux ou trois semaines de l'année représentent pour nous l'aboutissement d'une année de travail. Elle est donc décisive et cruciale.

En quoi consiste-t-elle réellement?

La moisson c'est un temps fort pour nos fermes qui consiste à récolter le grain quand il est arrivé à maturité. C'est aussi un moment privilégié et intense que l'on partage avec nos proches et qui illustre les valeurs de solidarité, de convivialité et d'authenticité portées par le monde agricole.

Cette période de récolte n'est possible que lorsque plusieurs conditions sont réunies : un taux d'humidité faible, une paille sèche et un grain arrivé à maturité. Quand ces facteurs sont réunis, nous récoltons aussi vite que possible de crainte que la pluie, le vent ou l'orage n'arrivent. C'est pourquoi il ne nous est pas possible de récolter tôt le matin ou tard le soir, car le taux d'humidité remonte la nuit.

Alors oui, il y aura un peu de poussière, peut-être un peu de bruit à des heures parfois décalées. Mais cette récolte permettra de vous fournir une baguette dorée et croustillante, des bonnes pâtes, du colza pour le biocarburant ou encore de l'orge pour une bière de qualité.

Il nous faut récolter nos céréales avec bon sens pour vous fournir une alimentation saine, de qualité et locale! Toutefois, pour votre confort, vous pouvez envisager certaines mesures de prévention comme fermer vos fenêtres, couvrir vos piscines...

Venez à notre rencontre dans nos champs pour échanger et mieux comprendre notre métier. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été.

#moissonidf2020

Les Agriculteurs d'Ile-de-France
contact@agriculteursidf.org

Campagne réalisée avec le soutien de  Région Île-de-France

Infos Monnerville suite....



RAPPEL : Nous vous demandons de bien vouloir ramasser les « crottes » de vos chiens afin de respecter l'hygiène et la propreté de la commune pour le bien de tous.



Aimons notre village.... et respectons le !

Il est rappelé aux habitants que les bouteilles vides ne doivent pas joncher nos rues et nos pelouses.

■ Désormais vous pouvez acheter des légumes frais grâce au distributeur à légumes « LE DISTRIB FRAIS » implanté sur la grande place.

■ **Travaux voiries** : Des travaux ont été effectués dans la Grande Rue. Des trous, crevasses ont été rebouchés par les plaques ci-dessous :



■ Nettoyage de l'église Saint-Côme Saint-Damien :

Dimanche 5 juillet une patrouille de jeunes scouts d'Europe âgés de 12 à 17 ans, du sud de l'Essonne basée sur Etampes, qui campaient dans un bois à 2 km de la ville s'est proposée volontairement pour nettoyer notre église intérieur et extérieur aidé de Madame le Maire et de la 3ème adjointe au maire.



Des gravats, mauvaises herbes et fientes de pigeons ont été enlevés. Le balayage, la poussière etc ont été fait à l'intérieur de l'église.

Le saviez-vous ?

L'église est construite au XIII^e siècle. Le clocher remonte au XVI^e siècle et des travaux sont réalisés au XIX^e siècle. Le clocher de l'église est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 10 février 1982. (Arrêté du 10 février 1948)

■ Thérapeute énergétique :

Venez découvrir Sampajanna zen qui est une société de bien-être et de détente par ses soins énergétiques et ses messages relaxants, apaisants, dynamisants...

SAMPAJANNA

Angelina Dardenne
Praticienne énergétique en Bien-être

- * Reiki
- * Massage Chi Nei Tsang
- * Massage Ayurvédique
- * Réflexologie Plantaire
- * Ateliers Bien-Être
- * Formations

8 place de la Bouverie, 91930 Monnerville
☎ 06 24 56 28 92
✉ sampajanna.zen@gmail.com
Site internet: sampajannazen.com